

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOYON VILLAGES

Séance du 4 avril 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil
Municipal :

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

Pour : 16

date de convocation :

26 mars 2024

date d'affichage :

6 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MOYON VILLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune de MOYON VILLAGES, en séance publique, sous la présidence de Jean-Pierre LOUISE, Maire.

Présents : Mmes MM. Patrick HARDEL, Samuel CULLERON, Isabelle FLEURY, Philippe OZENNE, Claude MARTIN, Marie-Josèphe BOYARD, Sébastien DUBOIS, Delphine BOURSIN, Jacques CIROU, Rachel LEBARBEY, Pascal LENOIR, Anthony LETOUZEY, Christelle PIQUET

Excusés : Corine DEWOGHELAERE qui a donné procuration à Delphine BOURSIN, Arnaud LEGOUPIE qui a donné procuration à Pascal LENOIR, Florence CAHU, Angèle MAUBANT, Jeanne COUETIL

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Anthony LETOUZEY a été désigné secrétaire de séance.

Délib 2024-19 – Identification des ZAER

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée en février 2024 selon les modalités suivantes : affichage

Les zones concernées sont les suivantes :

Communes	lieu	n° de parcelle	Surface de la zone (en m²)	solaire Photovoltaïque		
				sol	toiture	ombrières
Moyon Villages	Route de Carrefour Paris			1	1	
	Halle du Cadran				1	
	parking de la Halle du Cadran					1
	Parking de la chocolaterie					1
	Résidence MARPA				1	
	Mairie + Ecole + banque + poste				1	

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

le conseil municipal après délibération :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones suivantes :
- Route du Carrefour Paris section AV n° 233 et 263
- Halle du Cadran et parking section AI n°919
- Parking de la Chocolaterie section AI n°926
- Résidence autonomie MARPA section AI n°595
- Mairie et Ecole section AI section 96 et 97

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOYON VILLAGES**

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme Perrine Serre, Secrétaire générale et référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Manche, ainsi qu'à Saint-Lô Agglo.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre LOUISE

